

INSCRIPTION - MERCREDIS 2023 (du 26 avril au 28 juin 2023)
ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

Veillez trouver ci-joint le dossier d'inscription à l'accueil de loisirs intercommunal pour les mercredis (du 26 avril au 28 juin 2023).

✓ **Le dossier d'inscription comprend :**

- la fiche de renseignements Enfant - Famille à compléter,
- la fiche d'inscription à compléter,
- la fiche sanitaire de liaison à compléter,
- le programme d'activités (programme par site d'accueil et par tranche d'âge)

(Vous pouvez retrouver le règlement intérieur ainsi que le projet éducatif sur le site internet de la Communauté de Communes : www.domes-sancyartense.fr)

✓ **Pour les enfants dont c'est la première inscription pour l'année scolaire 2022/2023, il convient de faire parvenir à la Communauté de Communes l'ensemble des pièces suivantes :**

- la fiche de renseignements Enfant – Famille renseignée et signée (**merci de bien renseigner votre numéro d'allocataire pour l'application des tarifs dégressifs***).
- la fiche d'inscription renseignée et signée,
- la fiche sanitaire renseignée et signée,
- une photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- une attestation d'assurance pour les activités extra-scolaires (responsabilité civile + individuelle accident).

✓ **Pour les enfants ayant fréquenté l'accueil de loisirs sur l'année scolaire 2022/2023 (octobre 2022, février 2023, avril 2023 et mercredis de septembre 2022 à avril 2023) et ayant déjà fourni** la fiche de renseignements Enfant – Famille, la fiche sanitaire, les photocopies du carnet de santé de l'enfant et l'attestation d'assurance extrascolaire,

il convient de faire parvenir à la Communauté de Communes [la fiche d'inscription renseignée et signée.](#)

En cas de changement ou modification de situation, merci de nous transmettre les documents d'inscription actualisés (fiche sanitaire, fiche renseignement Enfant – Famille).

**A noter : les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial.*

Le quotient familial en vigueur au 1^{er} jour de la période de fonctionnement sera pris en compte pour établir la facturation.

La Communauté de Communes est habilitée à consulter les quotients familiaux via les services sécurisés de consultation en ligne de la CAF et de la MSA.

La signature de la fiche d'inscription vaut autorisation par la famille de la consultation de son quotient familial.

En cas d'indisponibilité du quotient familial sur les sites de consultation en ligne, un justificatif sera à fournir par la famille.

**Le dossier d'inscription complet est à renvoyer à la Communauté de Communes,
avant le mercredi 19 avril**

Le dossier peut être retourné :

- par courrier à l'adresse suivante : **Communauté de Communes Dômes Sancy Artense -
23 route de Clermont - BP 9015 – 63210 ROCHEFORT-MONTAGNE**
- par mail à l'adresse suivante : **acm@domes-sancyartense.fr**

ou déposé :

- au siège de la Communauté de Communes à Rochefort-Mgne ;
- à l'antenne de la Communauté de Communes à La Tour d'Auvergne.

L'inscription de votre (vos) enfant(s) ne sera effective qu'à réception de l'ensemble des documents.

- **A réception du dossier d'inscription**, vous recevrez un mail vous confirmant la bonne prise en compte de l'inscription de votre(vos) enfant(s) à l'accueil de loisirs. **A défaut d'adresse mail renseignée sur la fiche d'inscription, la confirmation vous sera faite par courrier.**
- **Une semaine avant le début du cycle**, vous recevrez un courrier avec l'ensemble des informations utiles concernant le fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Annaëlle Vivet, Directrice ou Hugo Faure Directeur adjoint de l'accueil de loisirs – acm@domes-sancyartense.fr
Virginie Védrine – Responsable du Pôle Enfance Jeunesse – v.vedrine@domes-sancyartense.fr

Tél. 04 73 65 87 63